

En France, 4,6 millions de personnes sont identifiées en situation de fragilité financière.

### **C'est quoi, la fragilité financière ?**

C'est lorsque les dépenses d'une personne sont supérieures à ses ressources et que cette situation, temporaire ou durable, génère des incidents de paiement répétés. Pour identifier ces clients, les banques utilisent des critères de détection consultables sur leurs sites et celui de la Banque de France.

Pour les aider, les banques proposent systématiquement une "offre spécifique".

### **C'est quoi, l'offre spécifique ?**

C'est une offre groupée de services qui limite les frais d'incident et facilite la gestion du compte afin de retrouver une situation financière saine.

Cela comprend notamment :

- une carte de paiement à autorisation systématique,
- 4 virements mensuels,
- 2 chèques de banque par mois,
- des alertes sur la situation du compte,
- etc...

### **Comment bénéficier de l'offre spécifique ?**

Vous pensez être en situation de fragilité financière ? Contactez votre banque pour bénéficier de cette offre.

Fin 2024, plus d'1,1 million de personnes ont souscrit l'offre spécifique.

Plus d'informations sur [lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com).